

Voici donc en quelques mots ce qui nous préoccupe :

voir disparaître nos paysages et les gîtes offerts encore à la biodiversité sur notre territoire : un Commun que nous voulons continuer à partager avec le reste du monde vivant et non livrer à l'appétit mortifère de quelques-uns.

Et nous questionnerons, nous discuterons, et s'il le faut nous nous opposerons, à tous les projets photovoltaïques qui entraîneraient une destruction ou une perte de biodiversité des terres naturelles, agricoles ou forestières, existants et à venir dans les Alpes du sud et ailleurs en PACA, en utilisant tous les moyens à notre disposition.

Le collectif citoyen pour un autre photovoltaïque dans les Alpes du Sud

Premiers signataires :

AdieuGlacier / APPREME / ATTAC05 / Buech-énergie / Climat05 / Elzéard Lure en résistance / ExtinctionRebellion05 / RAF05 / Les Sérignons Terres Vivantes / SAPN-FNE05 / Soupes et Bobines / Terre de liens 04-05/ TERRES05 /confédération paysanne 04 /confédération paysanne 05



(1) Il est prévu dans le schéma régional d'aménagement PACA (SRADDET) 500 MW d'installation Photovoltaïque dans le Buech d'ici 2050, ce qui correspondrait au défrichement de 1500 ha de terres. Si l'« acceptabilité sociale » le permet, rien n'interdira de poursuivre au-delà de cet objectif. En outre une ligne THT de 225000 volts est envisagée pour desservir le Rosanaïs.

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional/>

<https://www.rte-france.com/projets/s3renr/le-schema-regional-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-de-provence-alpes-s3renr#Lesdocuments>

(2) Voir l'étude de l'ADEME sur les gisements de sites propices au photovoltaïque : <https://presse.ademe.fr/2019/05/etude-limportant-potentiel-des-friches-et-des-parkings-pour-developper-lenergie-photovoltaïque.html>

(3) La SAPN (société alpine de protection de la Nature, Gap) demande aux autorités de faire réaliser une cartographie des terrains artificialisés propice au photovoltaïque. Une demande de bon sens, adressée à la préfecture est restée sans réponse à ce jour. Une telle étude permettrait d'orienter les investisseurs vers des projets certes un peu moins rentables mais plus en cohérence avec les besoins du territoire et le respect de l'environnement).

(4) Cette acceptabilité sociale, veut dire : « passivité d'une population rare et vieillissante », et « Communes en grand besoin financier du fait de la baisse des dotations globales ».

(5) NIMBY : Not In My Back Yard

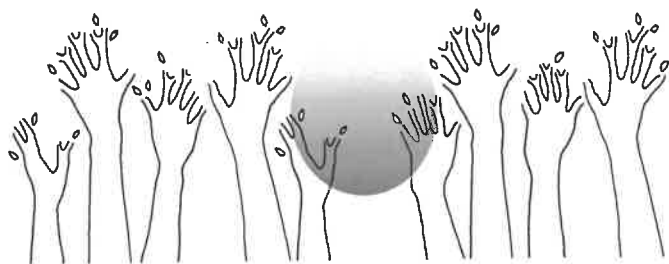
(6) Ce qui implique une définition des zones artificialisées.

(7) Règle LD1-Obj19 C du SRADDET : « pour le développement de parcs photovoltaïques, favoriser prioritairement la mobilisation de surfaces disponibles sur du foncier artificialisé, en évitant l'implantation de ces derniers sur des espaces naturels et agricoles ».

(8) Voir l'exemple du PNR des Pyrénées ariégeoises : <https://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/motion-relative-developpement-energies-renouvelables-parc-naturel-regional-pyrenees-ariegeoises/>

MANIFESTE POUR UN AUTRE PHOTOVOLTAÏQUE DANS LES ALPES DU SUD

Du photovoltaïque, oui, mais pas aux dépens de la biodiversité des espaces naturels, agricoles et forestiers !



Dans les Alpes du sud comme ailleurs, détruire la biodiversité et des espaces naturellement fixateurs de carbone, pour faire de l'électricité « décarbonée » est un non-sens !

Nous, signataires de ce document, habitants de la région PACA vous invitons à nous rejoindre pour défendre nos biens communs, ces terres considérées à tort comme « pauvres et improductives » alors qu'elles sont une source de biodiversité, et objet d'usages pour les habitants (production de bois de chauffage, chasse, cueillette, promenade...). Ces terres vivantes que certains voudraient convertir en support inerte pour la production industrielle d'électricité photovoltaïque.

D'autres solutions existent, pour le climat, pour la biodiversité et pour les habitants de notre région.

Explications :

Pour nous écrire : ccapas@etik.com

Les constats

- oui**, le dérèglement climatique (dont les premières manifestations sont flagrantes) est un problème majeur et la France est en retard sur ses engagements.
- oui**, la chute spectaculaire de la biodiversité est déjà là et s'accélère, c'est un problème tout aussi majeur, dont nous payons le prix tous les jours (pandémies par ex).
- oui**, il est impératif de cesser tout ce qui conduit à l'artificialisation des sols et de préserver nos espaces nourriciers.
- oui**, la politique de nos gouvernements nous mène droit dans le mur.
- oui**, il est impératif de réduire rapidement l'impact de l'homme sur la planète en engageant une large réflexion sur nos besoins essentiels compatibles avec ses limites. "Il y a assez de tout dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme, mais pas assez pour assouvir son avidité." Gandhi
- oui**, la fourniture clefs en main de centrales à énergie renouvelable par des entreprises multinationales est devenue un business florissant et bien au point auprès des particuliers et des collectivités, en minimisant toujours voire en occultant les impacts négatifs.
- oui**, le photovoltaïque fait partie des moyens de produire une énergie moins carbonée. Cependant, la seule énergie totalement décarbonée et sans impacts est celle qu'on ne produit pas ; le développement industriel à grande échelle de cette énergie a, comme les autres, des conséquences très significatives (extractions minières polluantes et destructrices dans des pays éloignés, acheminements énergivores, déchets, impacts sociaux, etc...)
- oui**, le photovoltaïque fait partie des moyens de réduire progressivement la part du nucléaire, ruineux (Cf. EPR), dangereux et aux délais de mise en œuvre incompatibles avec l'urgence de la réduction nécessaire de nos émissions.

Nous refusons cependant de voir massivement artificialiser les sols, ici et ailleurs, au nom de la lutte contre le réchauffement climatique. En effet :

- Les sols sont un bien commun très précieux (source de l'essentiel de notre alimentation et énorme puits de carbone notamment) et une ressource non-renouvelable à l'échelle humaine (il faut en moyenne un siècle pour constituer naturellement 1 cm de sol).
- Il existe au niveau national suffisamment d'espace sur les toitures, les zones de friche industrielles et les parkings pour installer la puissance photovoltaïque programmée par le SRADDET pour les trois décennies à venir (1)(2). Localement cela reste à étudier en détail (3).
- Les principales raisons pour lesquelles ces installations prolifèrent dans les Alpes du sud sont le bon ensoleillement, l'accessibilité du foncier, la faible densité de population et l'« acceptabilité sociale » (4), qui génèrent d'importants profits pour les opérateurs privés et leurs actionnaires.
- Cela soumet nos territoires à la convoitise de grandes entreprises prédatrices ignorant les préoccupations sociales et environnementales, dont le seul objectif est de dégager rapidement un profit maximum pour leurs actionnaires. La quantité d'énergie produite allant bien au-delà des besoins locaux, ces centrales auraient pour conséquence annexe de nouvelles lignes à haute tension. Si, bien sûr, une solidarité doit exister entre les territoires (l'esprit qui nous anime est fondamentalement à l'opposé du NIMBY)(5), elle doit se faire en amont en repartant de la nécessaire réduction des besoins. Dissocier géographiquement à l'extrême les lieux de productions des lieux de consommation est fortement problématique, notamment en risquant d'accroître les inégalités entre les zones rurales et les grands centres urbains.
- Nos paysages sont le bien de tous.

En revanche nous demandons :

* qu'en premier lieu soient favorisées les initiatives, à l'échelle locale, régionale et nationale, pour développer la sobriété et l'efficacité énergétique ; l'urgence absolue est de diminuer notre consommation énergétique. Si on ne raisonne pas en termes de sobriété, le photovoltaïque, comme les autres énergies renouvelables, continuera à s'ajouter aux énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon, nucléaire), comme c'est le cas aujourd'hui, sans jamais les remplacer.

* D'inciter à la généralisation de l'autoproduction dans les lieux d'habitation (individuels et collectifs), les entreprises, les administrations

* Que soient encouragées et accompagnées les initiatives citoyennes de financement et mise en place de petites unités photovoltaïques comme alternatives aux projets industriels (notamment les projets collectifs, comme les centrales villageoises, à décliner au sein de quartiers dans les villes).

* Que soit effectué un inventaire précis des zones artificialisées propices au photovoltaïque dans les

départements de la région (3)(6).

* Que les décisions prises en matières énergétiques, environnementales et en général de tout ce qui touche au patrimoine commun des municipalités, soient arbitrées, pour plus de transparence, sous forme de démocratie participative.

* Que les règles du SRADDET PACA (qui contraignent les documents d'aménagement du territoire aux échelles plus locales), visant à éviter l'implantation de parcs photovoltaïques sur des espaces naturels, agricoles et forestiers soient impérativement respectées (7) (8).

* En ce qui concerne l'agrivoltaïsme au sens large, nous sommes particulièrement sensibles et vigilants à ce qui pourrait ressembler à un dévoiement du rôle du monde agricole pour la société, notamment en créant des disparités inadmissibles entre les revenus du travail de la terre et ceux de « rentes » énergétiques industrielles.